

VILLE DE CHATELAILLON-PLAGE
Charente-Maritime

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 MAI 2011
(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil Municipal a été faite Le 24 mai 2011.

PRESENTS : Jean-Louis LEONARD - Yvon NEVEUX - Jacqueline LEVERT - Stéphane VILLAIN - Thierry COULON - Michèle BOMPOINT - Gérard FOUGERAY - Jean-Yves COUTON - Gilles ADRIEN - Nicole NEAU - Marlène JEAN DIT BERTHELOT - Christiane STAUB - Hélène CHASSEREAU – Jean-Paul KLEIST - Régis LEBAS - Thierry BOSCARIOL - Pascal MONNET - Lénaïk BURGAUD - David LABICHE - Nadine BARBIER - Anne-Marie MOREAU – Evelyne PEZRON

ABSENTS ET REPRESENTES: - Catherine SEVALLE par Jacqueline LEVERT - Dominique GOUGAT par Hélène CHASSEREAU – Jocelyne CEYROLLE par Michèle BOMPOINT - Céline VIRLOGEUX par Jean-Louis LEONARD - Pascale LEYON par Pascal MONNET - Isabelle FABBIANI par Lénaïk BURGAUD

ABSENTS : Philippe DE LAPORTE

Secrétaire de séance : Marlène JEAN dit BERTHELOT

Jean-Louis LEONARD ouvre la séance et propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- location de logements pour les gendarmes en juillet et août 2011
- gratification d'un stagiaire en animation ;

proposition acceptée à l'unanimité ;

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil du 2 mai 2011.

1 - MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION DU LOTISSEMENT DU HAUT RILLON - AVENANT N°1

Code nomenclature : 1.1.25

Par délibération en date du 3 Mars 2011, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre partielle pour la conception du lotissement du Haut Rillon avec le cabinet PONANT, représenté par Bruno COUSSY, architecte mandataire.

Le montant initial du marché s'élève à 29 870 € HT. Il est précisé que la commune a approuvé le 11 avril dernier l'acquisition d'une maison située au 45 avenue de l'hippodrome. Cette parcelle AP 24 a une superficie de 1 161m² et est située en limite du périmètre du lotissement du Haut Rillon.

Il convient d'intégrer cette parcelle dans le projet du lotissement afin d'avoir un aménagement cohérent de l'ensemble.

La proposition financière du Cabinet PONANT pour prendre en compte ces nouveaux éléments dans le permis d'aménager en cours s'élève à 1 600 € HT soit 5,36% de la mission de base.

La commission d'appel d'offres réunie le 17 Mai 2011 a décidé de retenir cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant pour un montant de 1 600 € HT (1 913,60€ TTC).

2 - CREATION DU BUDGET ANNEXE DE L'HIPPODROME

Code nomenclature : 7.1.2

Jean-Louis LEONARD rappelle que les travaux de réhabilitation de l'Hippodrome débuteront à l'automne pour une durée de 14 mois et que l'ouverture du site est prévue mi-2013.

Il explique que, pour des raisons fiscales, ces travaux et l'exploitation ultérieure du site doivent être individualisés dans un budget annexe spécifique, rattaché au budget principal et assujéti au régime général de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à :

- créer un budget annexe rattaché au budget principal de la commune de Châtelailon-Plage, comportant une section de fonctionnement et une section d'investissement ;
- le dénommer « budget annexe de l'Hippodrome » ;
- y suivre les règles comptables de l'instruction M4 ;
- tenir la comptabilité « hors taxe ».

3 - BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET ANNEXE DE L'HIPPODROME

Code nomenclature : 7.1.2

Jean-Louis LEONARD rappelle que le budget annexe de l'Hippodrome retrace les travaux de réhabilitation du site et son exploitation ultérieure.

Les travaux démarrant à l'automne, il convient d'ores et déjà d'inscrire les crédits nécessaires au règlement des premières situations et de prévoir les sommes relatives à la maîtrise d'œuvre et aux frais annexes inhérents à l'opération.

Pour sa première année d'existence, la balance comptable ci-dessous retrace les prévisions budgétaires réelles :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2011	RECETTES REELLES	BP 2011
Frais financiers	10 000,00	Subv. budget principal	10 000,00
TOTAL	10 000,00	TOTAL	10 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2011	RECETTES REELLES	BP 2011
Etudes et maîtrise d'œuvre	145 000,00	Participations	1 380 000,00

Travaux	1 480 000,00	CdA	350 000,00
Frais annexes	175 000,00	Société des Courses Cheval Français	420 000,00 610 000,00
		Emprunt	420 000,00
TOTAL	1 800 000,00	TOTAL	1 800 000,00

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce budget.

4 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2011 PAR RECOURS A L'EMPRUNT

Code nomenclature : 7.3.1

Monsieur le Maire rappelle que, pour financer le programme d'investissement 2011, il a été inscrit au Budget Primitif 2011, voté le 28 mars, un emprunt de 991 121 €.

Une consultation a été lancée auprès de 6 établissements bancaires qui traditionnellement prêtent aux collectivités locales et 5 banques ont répondu.

Après analyse du tableau de synthèse des offres, il ressort que la meilleure proposition est formulée par la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Capital emprunté : 991 121 €
- Durée : 15 ans
- Taux révisable : Euribor 3 mois Moyenne mensuelle
- Marge : + 1,09 %
- Amortissement : échéances constantes
- Périodicité : trimestrielle
- Calcul des intérêts : 30 jours par mois (base 360 / 360)
- Remboursement anticipé ou retour à taux fixe : possible à une date d'échéance normale, sans indemnité, ni pénalité
- Frais de dossier : 200 €

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis LEONARD, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de financer le programme d'investissements 2011 en empruntant 991 121 € auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes selon les conditions précitées ;
- Autorise le Maire à signer le contrat et tous les actes nécessaires avec la Caisse d'Épargne Aquitaine-Poitou-Charentes pour la réalisation de cet emprunt.

5- EXTENSION DU POLE MAIRIE – DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Code Nomenclature : 7.5.1

Jean-Louis LEONARD rappelle que suite à la mise en vente de la propriété voisine de la mairie, située au 22 boulevard de la Libération, le Conseil Municipal a décidé le 11 avril 2011 de saisir l'opportunité de réaliser une extension des services publics communaux en faisant jouer son droit de préemption.

Le Pôle Mairie comprend actuellement l'hôtel de ville au 20 boulevard de la Libération, une grande cour intérieure, la médiathèque, les bureaux et le garage de la rue Pape Carpentier.

L'acquisition du 22 boulevard de la Libération permettra de désenclaver les locaux de la rue Pape Carpentier et d'obtenir un Pôle Mairie homogène.

Immédiatement, la Mairie récupèrera 126 mètres carrés de locaux qui seront affectés principalement au Centre Communal d'Action Sociale.

Les postes de dépenses pour 2011 sont donc les suivants :

- ✓ Les frais d'acquisition de la propriété ;
- ✓ Les travaux de transformation d'une maison d'habitation en un ERP (Etablissement Recevant le Public) avec bureaux et salle de réunion

En outre, cette propriété de 305 mètres carrés qui est attenante des locaux de la rue Pape Carpentier ouvre également des perspectives intéressantes de réaménagement complet de cette partie du Pôle Mairie.

Pour 2011, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

		TTC	HT	
Dépenses	Acquisition du 22 Bd de la Libération	425 000 €	425 000 €	
	Frais d'acte (estimés par le notaire)	6 200 €	6 200 €	
	Travaux de transformation des locaux	57 221 €	47 843 €	
	Total dépenses	488 421 €	479 043 €	
Recettes	Sub. Ministère de l'Intérieur (sollicitée)		150 000 €	31,31%
	Autofinancement		329 043 €	
	Total recettes		479 043 €	

Pour cette opération estimée à 479 043 € HT, il est possible de solliciter une subvention du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 150 000 €, soit 31,31 % des dépenses HT.

Le Conseil municipal unanime autorise le Maire à solliciter cette subvention.

6 - DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Code nomenclature : 7.1.2

Afin de permettre le bon fonctionnement des services et le bon déroulement des projets d'investissement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer les modifications de crédits suivantes :

Section d'investissement - dépenses

Gest.	Fonct.	Nat.	Opé.	Serv.	Ant.	Libellé	+	-
061	822	2315	296	2969	2961	Travaux allées de Montmeillant		192 000,00
Opération 296								210 000,00
062	823	2121	343			Aménagements paysagers	5 000,00	
Opération 343							5 000,00	-
063	831	2318	346	3463	34631	Digues (protections amovibles)	67 000,00	
Opération 346							67 000,00	-
063	414	2188	354	3542	354217	Acquisition Matériel Salle Polyvalente	23 000,00	
Opération 354							23 000,00	-

066	020	2313	356	356E	356E2	Travaux de transformation du 22 Bd Libération	60 000,00	
072	020	2138	356	356E	356E1	Acquisition 22 Bd de la Libération	432 000,00	
Opération 356							492 000,00	-
070	113	2188	358	3587	35871	Acquisition de défibrillateurs		8 000,00
Opération 358							-	8 000,00
061	814	2152	361	3612	-	Installations d'éclairage public	90 000,00	
061	822	2315	361	3611	-	Aménagements divers de voirie	30 000,00	
061	822	2315	361	3619		Revêtements bicouches - Enrobés	25 000,00	
061	822	2315	361	361G		Aménagement parking SCNF	7 900,00	
Opération 361							152 900,00	-
072	020	2138	386	3861		Acquisition immobilière		400 000,00
Opération 386							-	400 000,00
060	020	2031	388	3881	-	Frais d'études restructuration Jonchery	2 100,00	-
Opération 388							2 100,00	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT							742 000,00	600 000,00

Section d'investissement - recettes

Gest.	Fonct.	Nat.	Opé.	Serv.	Ant.	Libellé	+	-
000	01	021				Virement de la section de fonctionnement		8 000,00
Chapitre 021							-	8 000,00
066	020	1321	356	356E	subven295	Subv. Etat Extension Pôle Mairie	150 000,00	
Chapitre 16							150 000,00	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT							150 000,00	8 000,00

Section de fonctionnement - dépenses

Gest.	Fonct.	Nat.	Opé.	Serv.	Ant.	Libellé	+	-
011	020	611	-	ST2	batime0550	Installation de défibrillateurs	2 000,00	
061	020	6135	-	ST2	batime0550	Locations de défibrillateurs	6 000,00	
Chapitre 011							8 000,00	-
000	01	023				Virement à la section d'investissement		8 000,00
Chapitre 023							-	8 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT							8 000,00	8 000,00

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision modificative.

7- DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU F.S.U.E. POUR LES DÉGÂTS DE LA TEMPÊTE XYNTHIA

A - RÉTABLISSEMENT EN ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX (AXE 1, MESURE 4) - Modification

Code nomenclature : 7.5.1.

Préambule :

Monsieur le Maire informe qu'à l'instruction par la Préfecture, une erreur de retranscription dans les montants hors taxe des dépenses éligibles a été repérée. Par conséquent, afin de présenter un plan de financement exact pour obtenir l'aide européenne, il convient de retirer la délibération du 3 mars et de lui substituer une nouvelle.

Rapport :

L'Etat français a fait appel à la solidarité de l'Union Européenne pour participer financièrement à la réparation des dégâts de la tempête Xynthia du 28 février 2010.

La Commission Européenne a donc activé le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (F.S.U.E.) qui sert lorsqu'un Etat membre est victime d'une catastrophe naturelle majeure.

Les dépenses qui peuvent être financées, sur factures acquittées, concernent notamment la remise en état d'infrastructures ou équipements et le nettoyage après la tempête.

Sont exclues les dépenses de replantation des espaces verts et les dépenses qui ont été prises en charge par les assurances.

Sont exclues notamment les dépenses de reconstruction des protections face à la mer endommagées par Xynthia puisqu'elles ont déjà été subventionnées à hauteur de 80 % par l'Etat et l'Europe.

Il est donc possible de présenter une demande d'aide au titre du F.S.U.E. au profit de la commune de Châtelailon-Plage pour un montant de dépenses de 37 178,71 € correspondant à la codification suivante :

- Axe 1 : Remise en fonction immédiate des infrastructures et des équipements dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des eaux usées, des télécommunications, des transports, de la santé et de l'enseignement
- Mesure 4 : Rétablissement en état de fonctionnement des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, d'éclairage et de téléphonie.

Le plan de financement envisageable, avec une aide au titre du F.S.U.E. de 32,76 %, laisse à la charge de la commune 30 % du montant HT.

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Montant HT	Financement	Montant	%
Hydrocurage des réseaux pluviaux	37 178,71	Subv. Ministère de l'Intérieur	13 845,35	37,24%
		F.S.U.E.	12 179,75	32,76%
		Autofinancement	11 153,61	30,00%
	37 178,71		37 178,71	100%

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide de 12 179,75 € au titre de l'axe 1, mesure 4 du F.S.U.E. portant sur un total de dépenses non assurées de 37 178,71 €.

B - NETTOYAGE IMMEDIAT DES ZONES SINISTREES (AXE 4, MESURE 2) - Modification

Code nomenclature : 7.5.1.

Préambule :

Monsieur le Maire informe qu'à l'instruction par la Préfecture, une facture non éligible a été repérée. Par conséquent, afin de présenter un plan de financement exact pour obtenir l'aide européenne, il convient de retirer la délibération du 3 mars et de lui substituer une nouvelle.

Rapport :

L'Etat français a fait appel à la solidarité de l'Union Européenne pour participer financièrement à la réparation des dégâts de la tempête Xynthia du 28 février 2010.

La Commission Européenne a donc activé le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (F.S.U.E.) qui sert lorsqu'un Etat membre est victime d'une catastrophe naturelle majeure.

Les dépenses qui peuvent être financées, sur factures acquittées, concernent notamment la remise en état d'infrastructures ou équipements et le nettoyage après la tempête.

Sont exclues les dépenses de replantation des espaces verts et les dépenses qui ont été prises en charge par les assurances.

Sont exclues notamment les dépenses de reconstruction des protections face à la mer endommagées par Xynthia puisqu'elles ont déjà été subventionnées à hauteur de 80 % par l'Etat et l'Europe.

Il est donc possible de présenter une demande d'aide au titre du F.S.U.E. au profit de la commune de Châtelailon-Plage pour un montant de dépenses de 149 393,37 € correspondant à la codification suivante :

- Axe 4 : Nettoyage immédiat des zones sinistrées y compris zones naturelles
- Mesure 2 : Collecte, évacuation et traitement des encombrants et déchets déposés par la tempête, pompage de l'eau

Le plan de financement envisageable, avec une aide au titre du F.S.U.E. de 32,76 %, laisse à la charge de la commune 30 % du montant HT.

DEPENSES		RECETTES		
Postes	Montant HT	Financement	Montant	%
Déblaiement, nettoiemnts, bennes ...	149 393,37	Subv. Ministère de l'Intérieur	55 634,09	37,24%
		F.S.U.E.	48 941,27	32,76%
		Autofinancement	44 818,01	30,00%
	149 393,37		149 393,37	100%

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une aide de 48 941,27 € au titre de l'axe 4, mesure 2 du F.S.U.E. portant sur un total de dépenses non assurées de 149 393,37 €.

8 - PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DE VEHICULES ANNEE 2011 - CHOIX DES TITULAIRES

Code nomenclature : 1.1.15

Dans le cadre de son programme d'investissements, la ville de Châtelailon-Plage souhaite procéder à plusieurs acquisitions de véhicules de type camion, utilitaires et engins afin de remplacer des véhicules composant la flotte actuelle.

Jean-Louis LEONARD invite Jean-Paul KLEIST à quitter l'assemblée ; ce dernier représentant une des entreprises concernées ne peut participer au vote.

Dans ce cadre, les services municipaux ont élaboré un dossier technique de consultation des entreprises scindé en 3 lots et composé comme suit :

- Lot 1 : acquisition de 1 balayeuse aspiratrice avec contrat de maintenance 36 ou 60 mois et reprise d'une balayeuse SCHMIDT Swingo 225.
- Lot 2 : acquisition de 1 véhicule de catégorie TPTW (camion benne) avec contrat de maintenance 36 mois avec reprise d'un camion DAILY IVECO benne.
- Lot 3 : acquisition de 1 véhicule utilitaire type Kangoo avec contrat de maintenance 36 mois et reprise d'une Saxo électrique ainsi que d'une Twingo.

Les candidats pouvaient en option proposer des véhicules d'occasion récents avec faible kilométrage.

L'ensemble de ces acquisitions était estimé à 200 000 € TTC incluant les contrats d'entretien et de maintenance. En déduction de ces coûts, viendront les reprises des véhicules cédés. Compte tenu de ce montant, il a été procédé à une consultation par le biais d'un appel d'offres ouvert.

Un dossier de consultation des entreprises a été établi et diffusé par le biais du site internet de la mairie, par le biais de la plateforme marchespublics.com et sur le BOAMP.

22 entreprises ont retiré le dossier de consultation, 7 entreprises ont remis une offre pour un ou plusieurs lots.

1. EUROPE SERVICE	Schmidt	pour le lot 1
2. DULEVO	Dulevo	pour le lot 1
3. LA ROCHELLE AUTOMOBILES	Renault/ Dacia	pour les lots 2, 3
4. SEMAT	Semat	pour le lot 1
5. 3 D	Ravo	pour le lot 1
6. EUROVOIRIE	Eurovoirie	pour le lot 1
7. FORD porte Dauphine	Ford	pour les lots 2, 3

Les offres ont été analysées au regard de 3 critères :

- Le prix pour un coefficient de 0.50
- Les délais de livraison pour un coefficient de 0.30
- La qualité des matériaux, les équipements... pour un coefficient de 0.20

En complément de cette analyse, compte tenu de la spécificité des véhicules proposé au lot 1, une démonstration des engins proposés a été organisée.

Lors de sa réunion du 17 mai 2011, la commission d'appel d'offres a procédé au choix des offres, qui s'établit ainsi :

Lot n°1 : acquisition d'une balayeuse aspiratrice.

Attributaire : société SEMAT pour une Panoramic 5000

Prix machine : 119 839.20 € TTC

Maintenance 60 mois : 29 182.40 € TTC

Reprise : 1 200.00 € TTC

La qualité du travail de balayage, les différentes options et appareillages permettent un travail précis et soigné. Dans le cadre du contrat de maintenance, de nombreux remplacements de pièces et équipements sont prévus. Cette entreprise basée à la Rochelle offre une grande réactivité pour ses prestations de maintenance et dépannage. De plus, la machine présentée est disponible sous 10 jours.

Lot n°2 : acquisition d'un véhicule de catégorie TPTW.

Attributaire : La Rochelle Automobiles pour un Master châssis cabine

Prix véhicule : 29 181.36 € TTC

Maintenance 36 mois : 942.06 € TTC

Reprise : 7 500.00 € TTC

Le véhicule répond à l'ensemble des points sollicités au cahier des charges. Il offre une charge utile bien supérieure à l'offre concurrente (+41%). Ce véhicule sera disponible dans un délai moindre que l'offre concurrente (1 mois de moins).

Lot n°3 : acquisition d'un véhicule utilitaire

Attributaire : FORD pour un Ford Transit court

Prix véhicule : 13 682.77 € TTC

Maintenance 36 mois : 900 € TTC

Reprise : 2 600.00 € TTC

Le véhicule répond à l'ensemble des points sollicités au cahier des charges. Le prix global de cette acquisition est inférieur de 3 000€ à l'offre concurrente.

Le montant total du marché s'élève donc à 193 727.79 € TTC. Le montant des recettes relatives aux reprises s'élève quant à lui à 11 300 € nets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement correspondants à ces offres.

9 - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE (S.I.A.H.) DES MARAIS DE SAINT JEAN DES SABLES

Code nomenclature : 5.3.3

Monsieur le Maire rappelle que Bruno LESCALIER a démissionné de sa qualité de conseiller municipal le 16/07/2010. Il avait été élu comme délégué titulaire au S.I.A.H de Saint Jean des Sables.

Il convient d'élire un nouveau délégué titulaire pour le remplacer et représenter la commune de Châtelailon-Plage dans le syndicat.

Les représentants de la commune sont les suivants :

M LEONARD	Président
M NEVEUX	Délégué titulaire
M ADRIEN	Délégué titulaire
M LESCALIER	Délégué titulaire
MME LEVERT	Déléguée suppléante
M COUTON	Délégué suppléant
M MONNET	Délégué suppléant
MME BARBIER	Déléguée suppléante

Monsieur le Maire demande aux conseillers intéressés de se faire connaître et de procéder à l'élection.

Sont candidates :

Titulaire : Nadine BARBIER
Suppléante : Evelyne PEZRON

Chaque conseiller municipal remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins :	28
Bulletins litigieux à déduire :	0
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue :	15

Résultats du vote :

Nadine BARBIER a obtenu 28 voix
Evelyne PEZRON a obtenu 28 voix

A l'unanimité, Nadine BARBIER est élue déléguée titulaire au SIAH et Evelyne PEZRON est élue déléguée suppléante au SIAH.

10 - ANNULLATION DE LA CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE CONFERENCIER

Code nomenclature : 4.2.2.1.

Par délibération en date du 28 janvier 2011, le Conseil Municipal créait un poste de vacataire conférencier sur lequel il était envisagé de nommer en temps voulu les différents conférenciers amenés à intervenir à Beauséjour.

Le contrôle de légalité demande le retrait de cette délibération, au motif que la notion de vacataire, agent nommé pour un acte déterminé et temporaire, est incompatible avec la création d'un poste destiné à être pourvu par des conférenciers successifs.

Il conviendra alors de faire délibérer le conseil à chaque conférence.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'annulation de la délibération du 28 janvier 2011.

11 -MISE EN PLACE DE LA PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR)

Code nomenclature : 4.5.1.

La mise en place du « régime indemnitaire » des agents publics est de la compétence de l'organe délibérant, qui choisit de transposer ou non les dispositifs prévus par les textes législatifs et réglementaires, dispositifs instaurés bien sûr dans le respect du principe de parité avec les services de l'Etat.

Aujourd'hui, le législateur offre la possibilité de simplifier et réorganiser l'ensemble des régimes indemnitaire de la filière administrative, par la mise en place progressive de la PFR, Prime de Fonctions et de Résultats.

A ce jour, les textes parus ne permettent l'application qu'aux administrateurs et attachés territoriaux. Une fois mise en place, cette prime se substitue à toutes les autres primes mises en place par le conseil municipal (IFTS, IEMP, IAT...).

Cette prime est composée de deux parts cumulables entre elles, l'une tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions, l'autre assise sur les résultats obtenus par l'agent au regard des objectifs fixés ainsi que de sa manière de servir.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour une application au 1^{er} juin 2011 :

GRADES	PART ANNUELLE LIEE AUX FONCTIONS	PART ANNUELLE LIEE AUX RESULTATS
Directeur		
Attaché ppal	2500 €	1800 €
Attaché	1750 €	1600 €
CRITERES	Responsabilités Niveau d'expertise Sujétions spéciales liées aux fonctions exercées	Notation ou évaluation Manière de servir
COEFFICIENT	Coefficient de modulation individuelle entre 1 et 6	Coefficient de modulation individuelle entre 0 et 6 Réexamen annuel au vu des résultats de la procédure d'évaluation individuelle
VERSEMENT	mensuel	mensuel

Il est précisé que la PFR est octroyée aux agents non titulaires de droit public en CDD sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des grades de référence, à la condition qu'ils disposent de 5 ans d'ancienneté.

Modalités de maintien ou de suppression de la P.F.R. :

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : la PFR suivra le sort du traitement.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, la prime sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de la P.F.R. est suspendu.

Clause de revalorisation :

Il est précisé que la P.F.R. fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

L'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité le 30 mai 2011.

L'attribution individuelle décidée par l'autorité territoriale fera l'objet de notifications individuelles. Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Le Conseil Municipal unanime approuve la mise en place, aux conditions sus-énoncées, de la PFR à compter du 1er juin 2011.

12 - MARCHE DE TRAVAUX – FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE – AVENANT 1.

Nomenclature : 1.1.25

La ville de Châtelailon-Plage a conclu un marché pour la mise en place de la signalisation horizontale et verticale sur l'ensemble de la ville. C'est la société SIGNATURE S.A.S – 33 327 EYSINES qui a été désignée attributaire du marché pour les lots 1 et 2 « signalisation verticale » et « signalisation horizontale » par délibération du 27 septembre 2010.

Le 1^{er} janvier 2011, cette société a confié en location-gérance à la société SIGNATURE son fonds de commerce de prestations. Cette modification est d'ordre administratif, les conditions d'exécution du marché demeurent inchangées. Il convient cependant de procéder par avenant au transfert dudit marché au bénéfice de la société SIGNATURE.

Le Conseil municipal unanime autorise la signature de l'avenant n° 1 de ce marché.

13 - DROIT DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Code nomenclature : 2.3.1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la législation des Périmètres Sensibles est applicable en Charente-Maritime par arrêté ministériel en date du 29 novembre 1974.

Cette législation prévoit la délimitation de zones de préemption à l'intérieur desquelles le Département, le Conservatoire du Littoral ou la commune peuvent exercer un droit de préemption.

Ce dispositif a été complété par la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 (article R 142-1 à R 142-4 du Code de l'Urbanisme) modifié par la loi du 23 décembre 1986 (articles L142.1 à L 142.13 du code de l'urbanisme) et le décret n° 987-284 du 22 avril 1987.

Considérant les objectifs de la législation susvisée à savoir : protection, maintien du caractère naturel, gestion et ouverture au public des espaces naturels sensibles,

Considérant la nécessité de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels sur notre commune, notamment les zones humides constituées par les marais, menacés par des usages non traditionnels entraînant des modifications de paysage préjudiciable à la qualité de notre environnement. Les marais de Châtelailon-Plage sont le prolongement du marais de Rochefort, ils sont des milieux remarquables pour la faune et la flore, et font partie des zones à protéger prioritairement au niveau européen. Il est composé pour l'essentiel de prairies naturelles qui ont conservé une grande qualité biologique. Les classements pour la protection de la nature dont ils font l'objet l'atteste clairement (Zone Natura 2000, Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux, Zone Naturelle d'intérêt Ecologique pour la Faune et la Flore, liaison de biodiversité, corridor écologique et cœur de nature inscrit au SCOT). Il s'agit d'espaces naturels remarquables au titre de la loi Littoral, inconstructible selon notre PLU et le SCOT de l'agglomération rochelaise.

Considérant que l'avis de la commune sera sollicité à chaque déclaration d'intention d'aliéner,

Cette zone de préemption permettra de mettre en place une politique de maîtrise foncière active pour renforcer la protection des sites, des paysages et de l'environnement, en pérennisant les espaces remarquables, tant sur le plan paysager que sur le plan biologique, que sont les marais. Il s'agit prioritairement de maintenir en place les activités agricoles traditionnelles qui ont permis à ces milieux d'exprimer une biodiversité remarquable au niveau européen. Le pâturage est ainsi reconnu comme un mode de gestion particulièrement adapté, les terrains acquis par la collectivité seront

donc ainsi confiés prioritairement à des éleveurs dans le cadre de convention de gestion écologique. Ce mode de gestion permettra notamment une gestion des niveaux d'eau plus hauts de façon à améliorer la qualité biologique des marais. Des projets de valorisation écologique et pour l'accueil du public seront développés, en partenariat avec le Conseil Général et le Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire du Littoral, ou la commune pourront se substituer au Conseil Général, pour l'exercice du droit de préemption sur tout ou partie du périmètre.

Suite à la réflexion menée avec les services du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à donner son accord au département de la Charente-Maritime, pour la délimitation d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur les zones figurant au plan annexé à la présente délibération.
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette zone de préemption sur la commune.
- de l'autoriser à exercer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles, sur l'ensemble de la zone de préemption, par substitution, après concertation et renonciation du droit de préemption du Conseil Général et du Conservatoire du littoral, conformément aux articles R142-11 du Code de l'Urbanisme.

14 - CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ECOLE PRIMAIRE JONCHERY PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE CHATELAILLON-PLAGE

Code Nomenclature : 3.5.3.

Thierry Coulon informe le Conseil Municipal que l'association Familles Rurales demande à utiliser une salle de classe en rez-de-chaussée de l'école primaire Jonchery dans le cadre de ses ateliers d'été pour le C.L.S.H. (Centre de Loisirs Sans Hébergement).

En effet, durant la période estivale le nombre d'enfants est plus important et nécessite de déployer des ateliers sur un espace plus grand.

La salle de classe pouvant être mise à disposition est celle qui se situe dans l'aile gauche de l'école, en direction du restaurant scolaire. Les périodes d'utilisation demandées vont du 2 juillet au 15 août 2011 de 7 heures 30 à 19 heures.

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer cette convention.

15 - REGIE DES RECETTES COMMERCIALES DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME – TARIFS 2011

Code nomenclature : 7.1.5

Stéphane VILLAIN propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des marchandises et billetteries proposées à la vente, au comptoir de l'Office de Tourisme. Ces tarifs sont des tarifs publics directement liés aux conventions de partenariat avec les prestataires.

REGIE DE RECETTES BILLETIERIE & BOUTIQUE	Prix de vente
OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME	2011
VENTE DE MARCHANDISES	
La carte de bus 10 voyages	10.40 €
La carte Postale de Châtelailon-Plage	0.42 €
Polo Châtelailon-Plage	16.00 €
Pass' Découverte CMT	1.00 €
Timbre France à l'unité	0.58 €
Timbre Europe à l'unité	0.75 €
Carnet 12 timbres	6.96 €
Enveloppe Prêt à poster Carrées - l'unité	0.75 €
Enveloppe Prêt à poster Rectangles - l'unité	0.75 €
Prêt à poster Châtelailon-Plage - le lot de 10	8.90 €
MINI GOLF	
Mini golf Adulte	3.50 €
Mini golf Enfant	2.50 €
VISITE DES PARCS A HUITRES	
Parc à huîtres - Adulte	8.50 €
Parc à huîtres - Enfant de 4 à 12 ans	5.00 €
Parc à huîtres - Pass Rochelais + CMT - Adulte	7.50 €
Parc à huîtres - Pass Rochelais + CMT - Enfant de 4 à 12 ans	4.00 €
Cabane ostréicole - CMT - 3 huîtres - Adulte	5.70 €
Cabane ostréicole - CMT - Enfant 4 à 12 ans	3.80 €
Cabane ostréicole - 6 huitres - plus de 20 personnes - Adulte	7.00 €
Cabane ostréicole - 3 huitres - plus de 20 personnes - Adulte	6.00 €
Cabane ostréicole - plus de 20 personnes - Enfant de 4 à 12 ans	4.00 €
CENTRE AQUATIQUE 29°	
Entrée Adulte 6 du 1er juillet au 31 août	6.00 €
Entrée Enfant de 3 à 16 ans du 1er juillet au 31 août	4.60 €

BILLETIERIES	
VISITES DE LA VILLE	
Visite guidée de la cité balnéaire "Du Chateau d'Alon aux Châteaux de sable" - Adulte	5.00 €
Visite guidée de la cité balnéaire - "Du Chateau d'Alon aux Châteaux de sable" - Enfant de 4 à 12 ans	3.00 €
Visite de la ville en Calèche - Adulte	9.00 €
Visite en calèche - Enfant de 4 à 12 ans	6.00 €
NE17	
NE 17 - Pêche à pied - Algues, coquillages et crustacés - Adulte	5.00 €
NE 17 - Pêche à pied - Algues, coquillages et crustacés Enfant de 4 à 12 ans inclus	3.00 €
NE 17 - Du Marais d'Angoute à la Cité engloutie - Adulte	5.00 €
NE 17 - Du Marais d'Angoute à la Cité engloutie - Enfant de 4 à 12 ans	3.00 €

PECHE ACTIVE DE LOISIR	
Pêche Surf Casting - Adulte	35.00 €
Pêche Surf Casting - Enfant de 13 à 18 ans	25.00 €
Pêche Surf Casting - Famille à partir de 3 personnes	30.00 €
LPO	
Centre Nature - Découverte de la réserve naturelle du marais d'Yves - Adulte	6.00 €
Centre Nature - Découverte de la réserve naturelle du marais d'Yves - De 11 à 17 ans	5.00 €
Centre Nature - Crépusculaire - Adulte	6.00 €
Centre Nature - Crépusculaire - De 11 à 17 ans inclus	5.00 €
Centre Nature - Chuchotement végétal - Adulte	6.00 €
Centre Nature - Chuchotement végétal - De 11 à 17 ans inclus	5.00 €
Centre Nature - Chants et Marais - Adulte	6.00 €
Centre Nature - Chants et Marais - De 11 à 17 ans inclus	5.00 €
Centre Nature - De cigognes en hérons - Adulte	6.00 €
Centre Nature - De cigognes en hérons - De 11 à 17 ans inclus	5.00 €
Centre Nature - Comptage des oiseaux - Adulte	6.00 €
Centre Nature - Comptage des oiseaux - De 11 à 17 ans inclus	5.00 €
Centre Nature - La réserve par les sens - Adulte	6.00 €
Centre Nature - La réserve par les sens - De 11 à 17 ans inclus	5.00 €
Centre Nature - Du bord de mer aux confins du marais - A vélo - Adulte	6.00 €
Centre Nature - Du bord de mer aux confins du marais - A vélo - De 11 à 17 ans inclus	5.00 €
Centre Nature - Safari Junior - Enfant de 6 à 10 ans inclus	4.00 €
Centre Nature - Safari Junior - Accompagnateur	3.00 €
RALLYES DECOUVERTES	
Rallye les p'tits pirates - Enfant de 3 à 12 ans	3.00 €
Rallye les p'tits pirates - Enfant de 3 à 12 ans Réduit	2.85 €
Rallye découverte - Adulte	6.00 €
Rallye découverte - Adulte Réduit	5.70 €
HELICOPTERE	
Vol 7 minutes - Adulte	45.00 €
Vol 7 minutes - Enfant de 2 à 12 ans inclus	35.00 €
Vol 10 minutes - Adulte	69.00 €
Vol 10minutes - Enfant de 2 à 12 ans inclus	55.00 €
Vol 20 minutes - Adulte	129.00 €
Vol 20 minutes - Enfant de 2 à 12 ans inclus	105.00 €
AQUARIUM	
Aquarium - Adulte	14.00 €
Aquarium - Enfant de 3 à 17 ans inclus	11.00 €
ARSENAL MARITIME DE ROCHEFORT SUR MER	
Visite 1 site - Corderie ou Hermione - Adulte	8.00 €
Visite 1 site - Corderie ou Hermione - Enfant 6 à 15 ans	4.00 €
Visite 2 sites - Corderie & Hermione - Adulte	14.00 €
Visite 2 sites - Corderie & Hermione - Enfant 6 à 15 ans	7.00 €
CROISIERES FOURASINES - Départ FOURAS	
Fort Boyard Adulte	13.00 €
Fort Boyard De 4 à 12 ans inclus	10.00 €
Fort Boyard Enfant - de 4 ans	5.00 €
Chiens	4.00 €

CROISIERES ALIZES- Départ FOURAS	
Fort Boyard - Adulte	13.00 €
Fort Boyard - De 4 à 12 ans inclus	10.00 €
Fort Boyard Enfant - de 4 ans	5.00 €
ROCHEFORT CROISIERES - Départ ROCHEFORT	
Rochefort Ile d'Aix via Fort Boyard - Adulte	24.00 €
Rochefort Ile d'Aix via Fort Boyard- De 4 à 12 ans inclus	18.00 €
Rochefort Ile d'Aix via Fort Boyard Moins de 4 ans	8.00 €
COMPAGNIE DES 3 ILES - Départ CHATELAILLON PLAGE	
Port des Barques Ile d'aix via Fort Boyard Adulte	13.00 €
Chiens	4.00 €
CROISIERES INTERILES	
Promenade en mer Fort Boyard - Adulte	18.50 €
Promenade en mer Fort Boyard - Junior -14ans	11.50 €
Promenade en mer Fort Boyard - Enfant - 4 ans	4.00 €
Promenade en mer Fort Boyard - Chiens	4.00 €
Escale Ile d'aix - Adulte	27.50 €
Escale Ile d'aix - Junior -14ans	17.50 €
Escale Ile d'aix - Enfant - 4 ans	4.00 €
Escale Ile d'aix - Chiens	4.00 €
Escale Ile d'aix - 1/2 jour après 15h - Adulte	24.00 €
Escale Ile d'aix - 1/2 jour après 15h - Junior -14ans	15.50 €
Escale Ile d'aix - 1/2 jour après 15h - Enfant - 4 ans	4.00 €
Escale Ile d'aix - 1/2 jour après 15h - Chiens	4.00 €
Escale Ré - Adulte	19.00 €
Escale Ré - Junior -14ans	12.00 €
Escale Ré - Enfant - 4 ans	4.00 €
Escale Ré - Chiens	4.00 €
Escale Oléron - Adulte	22.00 €
Escale Oléron - Junior -14ans	15.00 €
Escale Oléron - Enfant - 4 ans	4.00 €
Escale Oléron - Chiens	4.00 €
SERVICE MARITIME DE L'ILE D'AIX	
Traversée Fouras Aix - Basse saison - Adulte	8.60 €
Traversée Fouras Aix - Basse saison - Junior de 12 à 18 ans inclus	7.40 €
Traversée Fouras Aix - Basse saison Enfant	6.00 €
Traversée Fouras Aix - Basse saison Cycles remorques vélos	3.20 €
Traversée Fouras Aix - Haute saison du 01/04 au 30/09 - Adulte	13.20 €
Traversée Fouras Aix - Haute saison du 01/04 au 30/09- Junior de 12 à 18 ans inclus	11.10 €
Traversée Fouras Aix - Haute saison du 01/04 au 30/09- Enfant	9.10 €
Traversée Fouras Aix - Haute saison du 01/04 au 30/09- Cycles remorques vélos	4.30 €
PASS ROCHELAIS	
Forfait transport 1 jour Formule individuelle	3.00 €
Forfait transport 2 jours Formule individuelle	5.60 €
Forfait transport 3 jours Formule individuelle	7.00 €
Forfait transport 7 jours Formule individuelle	8.40 €
Forfait transport 1 jour Formule Quatro	10.00 €
Forfait transport 2 jours Formule Quatro	16.00 €
Forfait transport 3 jours Formule Quatro	30.00 €
Forfait transport 7 jours Formule Quatro	24.00 €
Les 4 Musées d'arts et d'histoire de La Rochelle	6.00 €

Aquarium Adulte	12.50 €
Aquarium Enfant 3 à 17 ans	9.50 €
Musée Automates + Modèles réduits - Adulte	9.50 €
Musée Automates + Modèles réduits - Enfant 3 à 10 ans	5.00 €
Musée Maritime Adulte	5.85 €
Musée Maritime Junior 4 à 16 ans	3.60 €
Les 3 Tours de La Rochelle - Adulte	6.00 €
Les 3 Tours de La Rochelle - 18 à 25 ans hors UE	5.00 €
Hôtel de ville Adulte	1.50 €
Musée du Flacon à parfum Adulte	3.50 €
Parc à huîtres Adulte	7.50 €
Parc à huîtres Enfant de 4 à 12 ans	4.00 €
Missions possibles la carte	1.00 €
Missions possibles la collection complète	5.00 €
Vertig'o Parc Adulte + de 16 ans	17.00 €
Vertig'o Parc Junior 12 à 15 ans	15.00 €
Vertig'o Parc Enfant 6 à 12 ans	13.00 €
Vertig'o Parc Petit 2 à 5 ans	8.00 €
Vertig'o Parc Famille 2 adultes + 2 enfants	55.00 €
Laser'o parc - la partie d'une heure	8.00 €
Forfait Accrobranche laser et kayak	45.00 €
Kayak'o Parc pour 3 Heures	25.00 €
Kayak'o Parc pour 2 Heures	20.00 €
Kayak'o Parc pour 1 Famille de 4 personnes	75.00 €
Centre équestre - Adulte	20.00 €
Centre équestre - Enfant 10 à 18 ans	15.00 €
Centre équestre - Enfant 3 à 9 ans	10.00 €
Centre équestre - Famille	65.00 €
Palmilud Adulte	4.40 €
Palmilud Enfant 3 à 16 ans	3.30 €
Palmilud Famille 2 adultes + 2 enfants	15.00 €
Palmilud Piscine + Sauna - Pour les + de 18 ans	7.40 €
Yakapartir Journée Adulte	60.00 €
Yakapartir 1/2 Journée Adulte	35.00 €
Yakapartir Journée Enfant (- de 15 ans)	55.00 €
Yakapartir Journée Enfant (- de 15 ans)	32.00 €
Yakapartir Journée Famille (à partir de 4 personnes)	230.00 €
Yakapartir 1/2 Journée Famille (à partir de 4 personnes)	125.00 €
Trop Cool Enfant 4 à 12 ans	4.50 €
Trop Cool Enfant 4 à 12 ans la matinée	5.50 €
Trop Cool Enfant 2 à 3 ans	3.00 €
Location de Kart de mer - 1 heure Adulte - Centre Nautique de Châtelaillon	22.00 €
Location de Kart de mer - 1/2 heure Adulte- Centre Nautique de Châtelaillon	13.00 €
Thalasso LR Sud Espace Fitness	16.00 €
Centre aquatique Châtelaillon Piscine ou Aquagym Adulte	4.40 €
Centre aquatique Châtelaillon Piscine ou Aquagym Enfant 3/16 ans	3.20 €
Centre aquatique Châtelaillon Piscine ou Aquagym Famille 2 adultes + 2 enfants	14.50 €
Centre aquatique Châtelaillon - Sauna ou hammam de 1 à 5 pers.	11.00 €
Saïlkart Les 30 mn Adulte à partir de 12 ans mini 1m45	12.00 €
Bowling de la Rochelle La Partie	4.40 €
Héliocéan Cap La Rochelle Adulte	60.00 €
Héliocéan Cap La Rochelle Enfant (jusqu'à 12 ans)	55.00 €

Héliocéan Cap La Rochelle Famille (jusqu'à 5 personnes)	250.00 €
Héliocéan Cap Fort Boyard Adulte	115.00 €
Héliocéan Cap Fort Boyard Enfant (jusqu'à 12 ans)	92.00 €
Héliocéan Cap Fort Boyard Famille (jusqu'à 5 personnes)	475.00 €
Mini Golf du Mail Adulte	6.00 €
Mini Golf du Mail Enfant (- de 10 ans)	5.00 €
Mini Golf du Mail Famille	17.50 €
Mini Golf du Mail Château ou Autotamponeuses	2.00 €
PASS LA ROCHELLE ROCHEFORT	
Forfait Transport en TER	8.00 €
Hotel Hèbre de St Clément	5.40 €
Musée des commerces d'autrefois Adulte	5.50 €
Musée des commerces d'autrefois Enfant 8/12 ans	4.50 €
Pont Transbordeur Adulte	2.00 €
Pont Transbordeur Enfant 5/12 ans	1.10 €
Station de lagunage	5.00 €
Conservatoire du Bégonia Adulte et 12/18 ans	3.50 €
Corderie Royale ou Hermione Adulte	7.00 €
Corderie Royale ou Hermione Enfant 6 à 15 ans	4.00 €
Corderie Royale + Hermione Adulte	13.00 €
Corderie Royale + Hermione Enfant 6 à 15 ans	7.00 €
Musée national de la marine ou Ecole de médecine navale	5.00 €
Musée national de la marine + Ecole de médecine navale	6.00 €
Musée Maritime Adulte	5.85 €
Musée Maritime Junior 4 à 16 ans	3.60 €
Missions possibles la carte	1.00 €
Missions possibles la collection complète	5.00 €
Les 4 Musées d'arts et d'histoire de La Rochelle Adulte	6.00 €
Aquarium Adulte	12.50 €
Aquarium Enfant 3 à 17 ans	9.50 €
Musée Automates + Modèles réduits - Adulte	9.50 €
Musée Automates + Modèles réduits - Enfant 3 à 10 ans	5.00 €
Hôtel de ville + de 13 ans	1.50 €
Musée du Flacon à parfum Adulte	3.50 €
GOLF DE LA JARNE	
GOLF DE LA JARNE - GREEN FEES - Moyenne Saison - Adulte	24.00 €
GOLF DE LA JARNE - GREEN FEES - Moyenne Saison – Etudiant	12.00 €
GOLF DE LA JARNE - GREEN FEES - Moyenne Saison – Carte 10 accès	200.00 €
GOLF DE LA JARNE - GREEN FEES - Haute Saison - Adulte	28.00 €
GOLF DE LA JARNE - GREEN FEES - Haute Saison – Etudiant	14.00 €
GOLF DE LA JARNE - GREEN FEES - Haute Saison – Carte 10 accès	230.00 €
TOURISME OCEAN - PUY DU FOU	
PUY du FOU - Grand Parc 1 jour - Adulte	27.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 1 jour - Enfant de 5 à 13 ans	18.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 2 jours - Adulte	40.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 2 jours - Enfant de 5 à 13 ans	27.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 3 jours - Adulte	45.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 3 jours - Enfant de 5 à 13 ans	32.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 1 jour + cinéscénie - Adulte	44.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 1 jour + cinéscénie - Enfant de 5 à 13 ans	26.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 2 jours + cinéscénie - Adulte	55.00 €

PUY du FOU - Grand Parc 2 jours + cinéscénie - Enfant de 5 à 13 ans	33.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 3 jours + cinéscénie - Adulte	60.00 €
PUY du FOU - Grand Parc 3 jours - + cinéscénie - Enfant de 5 à 13 ans	38.00 €
PUY du FOU - Cinéscénie - Adulte	25.00 €
PUY du FOU - Cinéscénie - Enfant de 5 à 13 ans	16.00 €
TOURISME OCEAN FUTUROSCOPE	
Billet Visa valable 1 an non daté - Adulte	36.00 €
Billet Visa valable 1 an non daté - Enfant de 5 à 16 ans	27.00 €
CHATEL TENNIS CLUB	
Location de courts Quick - l'heure	12.00 €
Location de courts Terre Battue - l'heure	15.00 €
Location de courts Quick - Forfait 10 heures	96.00 €
Location de courts Terre Battue - Forfait 10 heures	120.00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition.

16 - GUIDE D'ACCUEIL ET PLAN DE CHATELAILLON-PLAGE - ANNEE 2011 - CONVENTION AVEC LA SOCIETE ALPHA STUDIO.

Code nomenclature : 1.3.3

Le guide d'accueil de Châtelailon-Plage et le plan de la ville destinés à véhiculer les informations pratiques et d'animations de la station de Châtelailon-Plage sont chaque année réalisés par l'agence Alpha Studio selon un partenariat établi dans une convention.

Les principales conditions de la convention sont les suivantes :

- La Mairie de Châtelailon-Plage, Service Office de Tourisme, confie à la société ALPHA STUDIO la conception, la réalisation, la régie publicitaire et l'impression du guide d'accueil 2011 de Châtelailon-Plage et du plan de la ville 2011.
- Pour le guide d'accueil 2011, la participation financière nette de la mairie de Châtelailon-Plage - Service Office de Tourisme est établie à la somme de 10 000 € TTC. Cette somme est versée par la Mairie- Service Office de Tourisme à réception des 30 000 exemplaires de la brochure et sur présentation d'une facture. La date de parution du guide devra dans tous les cas ne pas dépasser le 25 avril 2011.
- La société Alpha Studio s'engage à respecter la charte graphique de la station et en tous points les indications fournies par la Mairie de Châtelailon-Plage, Service Office de Tourisme.
- Concernant le plan, la société Alpha Studio s'engage à le remettre à jour chaque année et ce pendant la durée de la convention. Chaque modification sera transmise par la Mairie de Châtelailon-Plage, Service Office de Tourisme. Il n'y a pas de participation financière de la mairie pour le plan, entièrement financée par la régie publicitaire.
- La Mairie de Châtelailon-Plage, Service Office de Tourisme fournit à Alpha Studio les chemins de fer ainsi que les textes et tableaux nécessaires à la réalisation de la brochure et du plan.
- Les BON A TIRER tant du guide que du plan sont signés par la Mairie de Châtelailon-Plage, Service Office de Tourisme de Châtelailon-Plage. Ils ne concernent pas les encarts publicitaires.
- La société Alpha Studio s'engage à assurer la réalisation des encarts publicitaires. La Mairie de Châtelailon-Plage, Service Office de Tourisme se dégage de toute responsabilité vis à vis des annonceurs et demande qu'avant diffusion des documents, un BON A TIRER soit signé par les annonceurs pour tout encart.

Stéphane VILLAIN soumet au vote du Conseil municipal, la convention 2011 qui définit le partenariat entre la Ville de Châtelailon-Plage et la Société Alpha Studio.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette convention.

17 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET LES PRESTATAIRES DANS LE CADRE DES PRODUITS VENDUS AU COMPTOIR EN 2011

Code nomenclature : 1.3.3

Stéphane VILLAIN propose au Conseil municipal de valider les conventions qui régissent le partenariat entre les prestataires et l'Office de Tourisme municipal pour l'année 2011 dans le cadre des produits vendus au comptoir par l'Office de Tourisme.

Les conventions jointes concernent les prestataires suivants :

- Calèches de l'Atlantique (visite commentée de la ville départ Office et rue Barraud)
- Compagnie des 3 Iles (liaison bateau Port des Barques et Ile d'Aix via Fort Boyard)
- Société des croisières fourasines (croisières commentées autour de Fort Boyard départ de Fouras)
- Croisières Interiles (liaisons Iles Ré, Aix, Oléron et croisières commentées autour de Fort Boyard)
- Golf de La Jarne
- Société Hélicocéan (Vols en hélicoptère)
- La Poste (relais Poste temporaire)
- LPO réserve naturelle du Marais d'Yves
- Marion Givelet Bodoy (visite guidée)
- Nature Environnement 17 (2 conventions – découverte de l'estran à travers pêche à pied – du marais d'Angoute à la cité engloutie)
- Symod (passeport rochelais – pass La Rochelle-Rochefort – pass rochelais)
- Société Rochefort croisières (journée à l'Ile d'Aix via Fort Boyard)
- Service maritime Fouras-Aix (liaison régulière Fouras-Ile d'Aix)
- Pêches actives de loisirs (Pêche au lancer depuis la plage Saint Jean des Sables)
- Chatel Tennis Club
- Tourisme Océan (billetterie Puy du Fou et Futuroscope)
- Croisières Alizés (croisières commentées autour de Fort Boyard au départ de Fouras)

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces conventions.

18 - LOCATION DE LOGEMENTS POUR LES RENFORTS DE LA GENDARMERIE EN JUILLET ET AOUT 2011

Code nomenclature : 1.4.1

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Ville met à disposition des logements pour héberger les effectifs supplémentaires de la gendarmerie pendant les mois de juillet et août.

Selon les éléments apportés par la gendarmerie, la brigade de Châtelailon-Plage devrait être renforcée cet été par une dizaine de gendarmes.

Châtelailon-Plage finance l'hébergement de la majorité des renforts saisonniers et la Ville d'Angoulins-sur-Mer participe habituellement au financement d'une autre location pour héberger trois autres gendarmes renforçant la brigade.

Après consultation des agences, les meilleures propositions de location obtenues sont les suivantes :

Type de logement	Nombre de gendarmes estimé	Adresse	Coût pour juillet et août	Agence
Appartement T3 (2 chambres + mezzanine)	2 (voire 3)	Résidence Marina 71-73 avenue d'Angoulins	2 750 €	Loisirs3000 Aliantis Immobilier Sarl
Appartement T3 (2 chambres)	2	Résidence Marina 71-73 avenue d'Angoulins	2 750 €	Loisirs3000 Aliantis Immobilier Sarl
Villa T5	3	13, rue Renaudot	3 936 €	Atlantique Rome Gestion

Totaux

7

9 436 €

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les contrats de location avec les agences Atlantique Rome Gestion (Châtelailon-Plage) et Aliantis Immobilier / Loisirs 3000 (Aytré), conformément au tableau présenté.

19 - GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE EN ANIMATION

Code nomenclature : 4.5.1.

La commune de Châtelailon a la possibilité d'accueillir en stage un étudiant de l'Université de Franche Comté en licence professionnelle « Qualité Sécurité Environnement », pour 12 semaines, du 23 mai au 14 août 2011.

Il s'agit d'Anthony GENETELLO, pour lequel il est proposé une indemnisation à hauteur de 63% du SMIC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution de cette gratification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.



Le Maire,



Jean-Louis LEONARD